

DECLARATION LIMINAIRE

Benoit Hubert, SNEP-FSU

Par cette déclaration liminaire, nous ferons un rapide tour d'horizon sur la rentrée et l'actualité du sport scolaire et de l'EPS, dont il est le prolongement. Si nous pointons ici quelques difficultés, quelques points noirs, c'est parce que nous nous situons dans une posture qui vise à améliorer et à développer constamment le sport scolaire du second degré. Il ne s'agit en aucun cas de minorer les formidables réussites qu'il connaît et le rôle déterminant de l'ensemble des personnels, des parents et des militants, du directeur en passant par l'ensemble des cadres, aux délégués de district et aux animateurs des AS.

L'UNSS avec ses objectifs, son organisation et ses contenus fait la démonstration au quotidien qu'au cœur des projets sportifs éducatifs, les jeunes peuvent « vivre en actes » des moments de solidarité, de partage et d'intégration. Dans un contexte encore malheureusement terni par de potentiels actes terroristes, nous nous félicitons que, comme l'an passé aux lendemains des événements tragiques que notre pays a vécus, les rencontres du sport scolaire soient maintenues sur l'immense majorité de notre territoire. Certaines décisions préfectorales, comme dans le Gard ou l'Essonne, ont toutefois généré quelques difficultés puisqu'ignorant la réalité du fonctionnement UNSS (communication des plans de transport et de l'état des inscriptions des licenciés bien trop anticipée). Sans contester le bien-fondé des exigences portées, nous avons alerté la Direction Nationale et la Dgesco dès octobre, pour qu'une simplification des démarches de déclaration et d'organisation des rencontres soit accordée afin de faciliter la poursuite du programme d'activités tout en répondant aux préoccupations liées à la sécurité, ce qui semble être désormais le cas.

Les forfaits d'AS

Nous sommes à la 3^{ème} rentrée depuis la parution du décret du 7 mai 2014 relatif à la participation des enseignants d'EPS aux activités sportives scolaires volontaires des élèves. Malgré ce décret les difficultés perdurent : à la rentrée, 16 académies étaient concernées, et si beaucoup de situations sont résolues à ce jour grâce à la pugnacité des enseignants d'EPS et à l'intervention des responsables du SNEP-FSU, certaines perdurent notamment pour des TZR à qui on refuse principalement le forfait de 3h. Dans 3 académies, il a même été proposé de rendre « sécables » certains forfaits ! Nous nous étonnons que les autorités académiques n'anticipent toujours pas l'attribution des forfaits et surtout résistent autant pour prendre les mesures nécessaires au respect du statut de nos collègues.

Tout aussi essentiels au bon fonctionnement et au développement du sport scolaire que les forfaits AS des enseignants d'EPS, les mercredis après-midis devraient être libérés pour permettre un engagement facilité des élèves. Or, en dehors des difficultés inhérentes aux emplois du temps en lycées et lycées professionnels que l'on nous renvoie sans cesse, des mercredis après-midi ont été régulièrement mobilisés (parce que considérés comme du hors temps scolaire) privant ainsi les élèves de pratique sportive et artistique volontaire, gênant parfois considérablement l'organisation des rencontres et compétitions UNSS et empêchant nos collègues animateurs d'AS et cadres UNSS de remplir pleinement leurs missions. Certaines autorités académiques semblent régulièrement oublier ce temps nécessaire au sport scolaire programmant des journées de formation avec présence obligatoire ou encore des récupérations de journées de pré-rentrée (cela concerne au moins 4 académies). Vous comprendrez notre insistance pour ce rappel à la libération des mercredis après-midi.

Personne dans cette assemblée n'ignore que nous dénonçons les attaques subies par l'EPS et, par effet ricochet, le sport scolaire, le SNEP-FSU ayant interpellé la ministre à plusieurs reprises et largement communiqué sur cette question. Nous jugeons les programmes EPS très insatisfaisants et sommes très majoritairement suivis par nos collègues qui ne comprennent pas que leur rédaction finale ait tourné le dos à l'avis qu'ils avaient porté sur les propositions du Conseil Supérieur des Programmes (CSP). De la même manière, nous contestons la disparition d'une prise en compte spécifique de l'EPS dont la note devrait compter dans le DNB. Il ne s'agit pas de récréer une épreuve et de faire du DNB un petit bac comme on peut l'entendre ici ou là, mais simplement de réintroduire les évaluations en CCF pour que cette dimension culturelle et physique de la formation des jeunes ne soit pas occultée.

Le dernier rapport des députés Deguilhem et Juanico « Promouvoir l'activité physique et sportive pour tous et tout au long de la vie » insiste sur le lien entre la pratique en EPS et au sein des associations sportives scolaires, et l'appétence à la pratique volontaire extra-scolaire. Ce rapport présenté à l'occasion de la Journée Nationale du Sport Scolaire ne peut que nous conforter dans l'idée qu'il faut renforcer la place de l'EPS à l'école, d'où notre incompréhension face à ce que nous considérons comme un affaiblissement et une mise à l'écart de notre discipline.

L'affectation des cadres UNSS a, elle aussi, connu des difficultés: la déclaration des postes vacants sur la Bourse Interministérielle de l'Emploi Public (BIEP) est bien trop tardive alors que les situations sont connues depuis longtemps. 3 postes (La Réunion, Nice, Amiens) étaient déclarés vacants à la rentrée et un autre (Limoges) le 13/09. 3 collègues viennent tout juste d'être recrutés alors qu'ils auraient pu l'être à l'issue des 4 semaines de dépôt des dossiers ! 2 postes de directeur départemental sont aujourd'hui vacants (Haute Vienne et Moselle), ils n'apparaissent toujours pas sur la BIEP. Celui de directeur régional d'Amiens vient tout juste de paraître au 2 décembre.

Ces recrutements tardifs pèsent sur les autres directeurs de service UNSS des académies concernées et sur les coordonnateurs de districts ; ils génèrent des difficultés pour les-organisations locales de l'UNSS.

Par ailleurs, les opérations de recrutement sont, de notre point de vue, insuffisamment définies dans la note de service ministérielle du 10/12/15 et créent des disparités entre académies. Nous faisons le souhait que la prochaine note à paraître saura palier ces dysfonctionnements. Nous regrettons par ailleurs que le SNEP-FSU n'ait pas été consulté pour sa rédaction.

Toujours à propos des cadres UNSS

A certains endroits, les rapports entre certains IA-IPR EPS et des directrices et directeurs de services UNSS ont connu des tensions qu'il faut apaiser et des attitudes et agissements inacceptables qu'il convient de faire cesser. Nous tenons à rappeler – comme nous l'avons fait dans un courrier à Madame la Ministre de l'Education nationale, Présidente de l'UNSS - que les textes réglementaires en vigueur (décret et circulaire d'application) ont clairement précisé l'autorité hiérarchique des Recteurs et des IA-DASEN sur les directrices et directeurs de service de l'UNSS dont elles et ils sont les conseillers techniques. Les directrices et directeurs des services départementaux et régionaux de l'UNSS doivent être mieux considérés-es dans leurs missions. Sans leurs compétences, leur investissement, leur connaissance des activités sportives, des réalités de la profession, du monde du sport et des partenaires que sont notamment les collectivités territoriales, rien ne serait possible.

Il ne saurait davantage être question de la remise en cause du caractère associatif et du fonctionnement démocratique de l'UNSS, à savoir que les politiques régionales doivent être rigoureusement débattues et validées par les instances UNSS et donc par tous ses membres sans qu'une partie tende à exercer plus d'influence qu'une autre.

L'éthique à l'UNSS est un devoir. L'éthique doit être au cœur des pratiques à l'UNSS à tous les niveaux

Le Conseil d'Administration de l'UNSS, eu égard à son rôle, ne peut ignorer les mesures judiciaires ou administratives prises à l'encontre de quelques cadres de l'UNSS. Tout non-renouvellement, toute suspension, sanction voire condamnation visant un cadre de l'UNSS ternit l'image du service public du sport scolaire du second degré et de l'UNSS et crée un malaise dans la profession. Il est indispensable que, dans chaque affaire, toute la lumière soit faite dans le cadre de procédures respectant les droits des personnes mises en cause.

Le SNEP-FSU a toujours demandé la plus grande transparence sur le fonctionnement de l'UNSS, particulièrement en matière financière. Les nouvelles dispositions introduites en avril 2016 dans la loi du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires doivent être portées à la connaissance de tous les cadres de l'UNSS, tout particulièrement les articles 25 et 25 bis. Il pourrait être utile que ces dispositions soient explicitées lors du prochain séminaire national des cadres, compte tenu des fonctions qu'ils exercent et de leur exposition potentielle au regard des faits que les affaires connues ont mis en évidence. Si la direction nationale de l'UNSS doit assumer ses responsabilités et particulièrement pour les périodes où les personnels mis en cause étaient en position de détachement, il revient à l'administration de l'Education nationale de diligenter sans

retard ni tergiversation les enquêtes administratives qui s'imposent et d'en tirer les conséquences, toujours dans le respect du contradictoire.

Tout doit être fait pour que la profession et les membres de la communauté éducative continuent de porter haut les couleurs et les réussites du sport scolaire du second degré et de l'UNSS.

Préparation du budget prévisionnel 2017

Bien que ce qui va suivre ne soit pas en lien direct avec l'ordre du jour, nous déposerons un vœu avec deux propositions à soumettre à l'avis des membres présents en vue de préparer le prochain CA consacré au budget prévisionnel 2017.

Depuis plusieurs années, le SNEP-FSU fait la demande d'un « geste » envers tous les LP de façon à impulser une dynamique qui semble se confirmer sur les 3 dernières années (le taux de pénétration en LP est passé de 14.96% en 2013 à 15.10% en 2014 et 15.29% en 2015). Nous proposons donc que le CA fasse la proposition dans le budget prévisionnel 2017 des deux possibilités suivantes :

« Le paramètre de calcul pour le contrat licence de tous les LP, en dehors des LP de l'éducation prioritaire où la mesure de division par deux du coût du contrat reste la même, est ramené de 18 à 16 »

Et

« Le coût du contrat licences pour tous les LP, à l'instar de celui des LP de l'éducation prioritaire depuis 2015, est divisé par deux ».

Ces deux vœux seraient subordonnés à la proposition suivante :

« Le CA demande que ces orientations soient assorties d'un engagement ministériel pour une subvention complémentaire visant à absorber la différence des recettes que subirait l'UNSS ».

Nous proposons que ce vœu soit soumis au vote à l'issue des débats sur le rapport général qui intègre une partie sur le budget.

Enfin nous concluons notre déclaration par une adresse à Madame la ministre, Présidente de l'UNSS :

Le SNEP-FSU a envoyé de multiples courriers depuis juin 2016 qui n'ont obtenu aucune réponse du cabinet, de la DGRH ou de la DGESCO. Nous considérons ce manquement comme une déconsidération du sport scolaire car les sujets abordés attendant réponses étaient d'importance : place donnée aux organisations syndicales dans les AG départementales de rentrée de l'UNSS, mercredis « volés », forfaits AS non attribués, recrutements des cadres UNSS, indemnités des directrices et directeurs de services déconcentrés de l'UNSS qui sont à ce jour et d'après nos informations, en-deçà de celles auxquelles ils ont droit en raison des erreurs contenues dans la note

Dgesco aux Recteurs du 01/06/2016 que nous avons dénoncées, partenariat e-cotiz, certificat médical de non contre-indication à la pratique, gouvernance de l'UNSS, etc.

Si le tableau que nous venons de dresser semble noir, soyez toutes et tous ici assuré-es que c'est parce que nous avons des attentes fortes à l'égard du sport scolaire et de l'UNSS. Notre exigence est à la hauteur des réussites qu'ils connaissent, TRES HAUTE.

Merci de votre attention.